

Association EXERCICES ET RENOUVEAU

REGLEMENT INTERIEUR

1 - PREAMBULE

Le présent règlement intérieur prévu par les statuts dont il est complémentaire vient fixer ou préciser les règles internes de fonctionnement de l'association ainsi que le rôle et les attributions de ses différents membres. Il est établi conjointement par le bureau de l'association et l'équipe de pilotage, et approuvé par l'assemblée générale.

2 - LES MEMBRES ACTIFS

En complément des articles 5 et 6 des statuts il est précisé que pour devenir membre actif il faut avoir été appelé au service d'une des différentes activités proposées par l'association. Sauf dérogation de l'équipe de pilotage il faut également avoir fait préalablement une des retraites de 7 jours proposées par l'association.

3 - L'EQUIPE DE PILOTAGE

L'équipe de pilotage assure la direction spirituelle des activités de l'association. (Voir la fiche de poste associée remise à chaque accompagnateur).

Elle a en charge la définition et l'organisation générale des activités de l'association (retraites, sessions, formations, etc...). Elle nomme un coordinateur pour chaque activité ainsi que les animateurs et accompagnateurs de ces activités. Ces missions sont ponctuelles pour une activité donnée en un temps et un lieu donné.

Elle a le souci de la formation des membres de l'association et de la supervision des accompagnateurs.

Elle est constituée de membres de l'association ayant participé à l'animation ou à l'accompagnement d'au moins 3 retraites ou sessions d'un minimum de 5 jours et cooptés par l'équipe en place. Elle est limitée à 8 personnes.

Elle choisit en son sein un coordinateur chargé de la superviser pour une période de 3 ans renouvelable deux fois.

La fonction de membre de l'équipe de pilotage prend fin soit par démission, soit par révocation prononcée par le bureau de l'association après avis majoritaire des autres membres de l'équipe de pilotage. La révocation de l'équipe de pilotage est définitive et sans appel.

4 - LES MEMBRES HONORAIRES

Les membres honoraires sont garants de la dimension "Exercices spirituels dans la grâce du Renouveau" des différentes propositions. Ils assistent l'équipe de pilotage pour les grandes orientations de ces propositions sur lesquelles leur collègue s'exprimant à l'unanimité a un droit de veto (sous réserve qu'il comporte deux membres minimum)



Ce sont des membres ayant fait partie de l'équipe de pilotage ou ayant été responsables d'activité et qui n'ont plus de rôle actif au sein de l'association. Ils sont cooptés par l'équipe de pilotage au moment de leur retrait, sauf les membres fondateurs lors de l'assemblée générale constitutive du 27/08/2016 pour qui cette appartenance est de droit à leur initiative.

Leur nombre est limité à 4 personnes dont à minima un père jésuite ou une personne en lien avec la Compagnie de Jésus et approuvé par elle, et un membre représentatif et reconnu du Renouveau Charismatique.

La fonction de membre honoraire prend fin soit par démission, soit par révocation prononcée à l'unanimité par les autres membres honoraires, soit par celle prononcée à l'unanimité des membres de l'équipe de pilotage. Cette révocation est définitive et sans appel.

5 - LE BUREAU

Le bureau assure la direction matérielle et juridique de l'association en lien avec l'équipe de pilotage dont un des membres assure la vice-présidence.

Le président assure la coordination et le contrôle des différentes missions du bureau. Il représente l'association à l'égard des tiers. Il est assisté par le vice-président plus particulièrement en ce qui concerne la dimension spirituelle des activités de l'association.

Le secrétaire a en charge la gestion administrative de l'association, le trésorier ayant celle de la gestion financière et logistique.

6 - LES FICHES DE POSTE

Les différentes activités au sein de l'association sont définies par des fiches de poste en annexe dont la liste est la suivante :

- équipe de pilotage
- coordination pilotage
- informatique
- accompagnement
- supervision
- logistique préparatoire
- logistique sur place
- tenue des inscriptions
- coordination retraite
- trésorerie
- prêtre référent
- liturgie
- sacristie
- musique salle et réfectoire
- rapporteur des veillées
- tableau du programme
- répartition des services, des oraisons et des repères



7 - LES LIENS ECCLESIAUX

L'association entretient des liens privilégiés avec la Compagnie de Jésus d'une part et le Renouveau Charismatique d'autre part.

A la date de création de l'association ces liens sont matérialisés par l'adhésion au PAS Ignacien (Promotion, l'Aide et le Soutien aux propositions de la famille ignatienne) et le parrainage de Fraternité Pentecôte, l'alliance des 1200 groupes de prière du Renouveau Charismatique Catholique de France.

Un correspondant pour chacun de ces liens est nommé par le bureau sur proposition de l'équipe de pilotage. Ces correspondants sont issus de l'équipe de pilotage ou du bureau.

8 - L'EXCLUSION

L'exclusion est un des cas de radiation évoqué dans l'article 7 de statuts de l'association. Elle ne peut intervenir qu'en cas de motif grave remettant en cause l'objet poursuivi par l'association et son bon fonctionnement.

L'exclusion est proposée par un ou plusieurs membres de l'association qui exposent à l'équipe de pilotage les griefs retenus contre le membre susceptible d'exclusion. Celui-ci sera appelé à s'expliquer par écrit ou verbalement devant cette même équipe de pilotage qui donnera son avis sur l'exclusion proposée.

Si l'exclusion est retenue elle devra être ratifiée et prononcée par le bureau. L'exclusion est définitive et sans appel. Pendant la phase d'étude de l'éventuelle exclusion l'équipe de pilotage aura la possibilité de suspendre toute forme d'activité pour le membre concerné.

Fait à Loyola, le 15 juillet 2019

le président : Bertrand GODINEAU

le vice-président : Christian VIVIEN

la secrétaire : Joëlle DULONG

le trésorier : Bernard MAZAS

